GENÈVE ¦ 28 février 2014 – Selon un rapport publié à l'occasion de la Journée internationale de l'audition, célébrée le 3 mars, il ressort d'une nouvelle enquête de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) que de nombreux pays n'ont pas les capacités de prévenir et de traiter les déficiences auditives.

L'OMS estime que plus de 5 % de la population mondiale – soit 360 millions de personnes – souffrent d'une déficience auditive handicapante. C'est dans la région Asie-Pacifique, en Asie du sud et en Afrique subsaharienne que la prévalence de la déficience auditive est la plus forte. La moitié environ des cas de déficience auditive dans le monde sont évités ou traités facilement.

Chez les enfants, l'une des principales causes de déficience auditive, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, sont les infections auriculaires non traitées, qui se manifestent souvent par des écoulements. Certaines maladies infectieuses évitables par la vaccination, telles que la rubéole, la méningite ou les oreillons, peuvent aussi entraîner une déficience auditive.

Seulement 32 des 76 pays qui ont répondu à l'enquête ont mis au point des plans et des programmes pour prévenir et combattre les maladies de l'oreille et les déficiences auditives. Selon le rapport, beaucoup de pays manquent de personnel qualifié, d'établissements de formation, de données et de plans nationaux pour répondre aux besoins des personnes atteintes de troubles de l'appareil auditif et de l'audition. Il ressort également des informations reçues que c'est en Afrique subsaharienne que l'écart entre besoins et services est le plus grand.

Selon le Dr Étienne Krug, Directeur du Département Prévention de la violence et des traumatismes et handicap de l'OMS, « les résultats de cette enquête montrent clairement que les gouvernements et les partenaires doivent investir en faveur de la prise en charge des troubles de l'audition, en particulier aux niveaux communautaire et primaire ». « Les programmes doivent avoir pour objectif de couvrir l'ensemble de la population, y compris les personnes défavorisées qui ont le plus de difficulté à accéder aux services », a-t-il ajouté.

Prévention et traitement des déficiences auditives au niveau primaire

Certaines mesures de prudence, consistant notamment à réduire l'exposition au bruit et à éviter d'introduire des objets dans les oreilles, peuvent éviter la survenue de troubles de l'appareil auditif et de l'audition. Une grande partie des personnes atteintes de déficience auditive peuvent bénéficier d'un dépistage précoce et d'un traitement adapté.

Par exemple, les programmes de dépistage des troubles de l'audition chez les nourrissons permettent d'atténuer l'impact de la déficience auditive sur le développement de l'enfant.

D'après le Dr Shelly Chadha, de l'unité Prévention de la cécité et de la surdité de l'OMS, « il existe de nombreuses idées fausses à propos des troubles de l'appareil auditif et de l'audition ». « Les programmes nationaux devraient donc non seulement s'intéresser à la prévention et à la prestation de services mais aussi mener des actions de sensibilisation », a-t-elle ajouté.

Les plans nationaux qui existent déjà dans certains pays peuvent servir de modèle aux pays qui ne disposent pas encore de stratégies pour mieux prendre en charge les déficiences auditives handicapantes. Cependant, chaque pays doit mettre au point son propre plan en fonction de sa situation particulière, des principales causes de déficience auditive et de l'infrastructure sanitaire disponible.